

GUIGNOL ILLUSTRÉ

RÉDACTION

32, rue Impériale, 32

Journal patriotique, paraissant le Samedi.

ADMINISTRATION

2, rue de l'Annonciade, 2

Rédacteur en Chef: LÉGION

Les manuscrits ne sont pas rendus.

On ne reçoit pas d'abonnements.



RÉPUBLIQUE FRAN
MAIRIE
Mariage nuptial
le S^r Guignol, Jean Bapto
de la Liberté, François

— Enfin, je te tiens donc, c'te fois, blanche colombe, chenuse canante, dont les agnolets n'ont cogné mon cœur de z'ognes amoureuses. Maintenant que le conjungo, que le panaire nuptiable nous a passé sus le coquelichon, nous vons donc nous faire peter la mialle tout à notre aise; je pourrai donc te coquer et pis te recoquer sans que personne n'y oye rien à redire. Mais, tout-de-même, tâche moyen de pas me laisser en plan comme t'as fait l'aut' fois. C'était pas rien gentil de t'escanner comme ça.

— Ami, il ne dépend que de toi que je te sois toujours fidèle!



LYON, 10 SEPTEMBRE 1870

Depuis huit jours, le rire a fui toutes les bouches.

Nous avons entrepris de faire parler cette marionnette populaire, dont le langage grotesque cache tant d'idées vraies, tant de sentiments généreux; mais maintenant ce personnage ne parle plus, il agit.

C'est le peuple.

Lorsque la nouvelle du désastre est arrivée, alors que les hommes d'Etat, les délégués de la nation restaient ahuris, abattus, lui, malgré ses chefs eux-mêmes, avec cette héroïque imprévoyance qui le caractérise, proclamait la République, persuadé que là seulement était le salut de la patrie.

Ne blâmons pas cette généreuse folie, ne raisonnons plus, fermons les yeux, faisons abstraction de nos sentiments, de nos théories; pardonnons même les petites vexations que peut nous attirer un si brusque changement et apportons franchement, loyalement le concours de notre expérience et de nos lumières à ces hommes qui ont rêvé d'assurer le bonheur et l'indépendance de la France.

Et qu'il ne soit pas dit que pour des calculs d'intérêts personnels, par attachement à des théories politiques, nous ayons été un seul instant séparés du peuple debout et armé pour le salut de la patrie!

DENIS.

LE DRAPEAU RÉPUBLICAIN

En février 1848, le peuple vainqueur, voulant distinguer le gouvernement nouveau de ceux qui l'avaient précédé, adopta instinctivement le drapeau rouge.

C'était un fait généralement accepté, lorsque Lamartine prononça, à l'Hôtel-de-Ville, ces fameuses paroles : « Le drapeau tricolore a fait le tour de l'Europe, le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars. »

On applaudit, le drapeau fut changé et ce mot, que l'on trouva sublime, est resté aux yeux des bourgeois parisiens le plus beau titre de gloire de notre grand poète.

Ce mot, cependant, comme tant d'autres, était aussi faux que pompeux.

Le drapeau rouge, s'il n'a pas suivi Napoléon dans toutes ses guerres, a du moins eu la gloire d'être porté contre l'ennemi, en 1792, dans les premiers combats contre l'invasion étrangère.

Il règne d'étranges préjugés à l'égard de nos différents drapeaux.

Il est faux, par exemple, que le drapeau tricolore soit le drapeau de 1789, il n'est pas moins faux que le drapeau rouge ait été l'étendard de la guerre civile.

L'assemblée législative, en décrétant que le drapeau serait, en cas d'attroupement, arboré dans les rues et à la principale fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, ne le présentait pas comme un emblème de terreur, mais comme le symbole de « la force militaire. »

Il est à remarquer aussi qu'alors le drapeau tricolore n'existait pas encore et qu'on avait toujours le drapeau blanc.

A la fête de la Fédération, les drapeaux portés par les députés des départements étaient blancs, de même que le grand oriflamme offert à l'armée.

On a toujours confondu la cocarde avec le drapeau.

Quelques citations, empruntées à un livre contomporain, montreront l'erreur où l'on est généralement à cet égard.

« *Cocarde nationale...* Cette cocarde a varié; elle a été verte 48 heures, mais on foula bientôt cette couleur aux pieds quand on s'aperçut que les hussards, qui poursuivaient nos citoyens dans la plaine de Montrouge et du côté de Saint-Cloud portaient des habits verts et quelle était la couleur de nos plus cruels ennemis. On prit celle de la ville de Paris, blanc, bleu et aurore; à cette dernière, on substitua le rouge, mais à la promulgation de la loi martiale, on reprit l'aurore, que la couleur de feu a remplacée... »

Drapeau... Les Français ont le drapeau blanc avec des fleurs de lys...

(Dictionnaire national, 1790, p. 38 et 68)

A la chute de la royauté, le drapeau blanc fut supprimé; la domination de plus en plus puissante de la Commune de Paris sur le reste de la France facilita ce changement et fit adopter les trois couleurs de la cocarde; néanmoins, le drapeau rouge fut également reçu avec une forme particulière et une importance, ce semble, plus grande que celle du guidon tricolore.

C'était une oriflamme à trois pendants semblable à une bannière d'église, décorée d'un faisceau entre deux couronnes de chêne.

Combien de temps ce drapeau fut-il maintenu? nous ne saurions le dire, mais il est certain qu'il fut porté à la tête des troupes; cela est facile à admettre, puisque le drapeau rouge était, dans la pensée de l'assemblée nationale, qui l'avait créé, l'emblème de la force militaire.

Du reste, les monuments du temps le prouvent surabondamment.

Une estampe de la bataille de Valmy, fort grossière et partant fort naïve et exacte, montre le drapeau rouge au milieu de nos troupes.

Une belle gravure coloriée, d'une rareté excessive, représentant un arbre de la liberté couvert de cocardes tricolores, laisse voir dans le fond des cavaliers français poursuivant des hussards prussiens, et sur un fort la bannière rouge; il n'y a pas de trace de drapeau tricolore.

Nous pourrions multiplier les citations, mais celles-ci suffisent pour témoigner qu'après la suppression du drapeau blanc, le drapeau rouge de la loi martiale lui fut substitué comme enseigne militaire.

Quant au drapeau tricolore, qui parvint à le supplanter, il n'était pas, du reste, semblable à celui que Paris de 48 et de 1870 ont adopté.

Les bandes de couleur étaient disposées non pas perpendiculairement mais transversalement, et sur la bande blanche, plus large, figurait un faisceau dans une couronne de chêne avec ces mots à droite et à gauche :

Liberté, Egalité, Indivisibilité, Fraternité.

On y reconnaît bien à cela que ce drapeau était celui que le despotisme de la Commune de Paris toute puissante avait levé contre l'idée fédératrice de la Province.

Quoiqu'il en soit, la réputation de terreur qu'on a fait au drapeau rouge, il a même l'avantage sur ses concurrents de n'avoir pas été, comme lui, arboré sur la guillotine.

Nous avons personnellement connu des vieillards qui, après avoir porté le drapeau tricolore dans toutes les capitales de l'Europe, n'avaient jamais pu effacer l'impression qui leur était restée de l'avoir vu accroché aux montants ensanglantés de l'échafaud et qui manifestaient leur répulsion et le désignaient par une épithète d'une énergie effrayante et que nous ne répéterons pas par égard pour le préjugé national.

Le drapeau rouge, malgré tout ce qu'on a pu dire, peut être mis sur le même rang au moins que le drapeau tricolore.

Pour nous, Lyonnais, il a le mérite de rappeler la couleur de notre étendard communal, vieux de plus de six siècles.

Nous ne prononcerons pas nous-mêmes sur le choix à faire, il nous suffit d'avoir apporté des éléments à la discussion. Mais, en tous cas, si la République du 4 septembre vient à nous avec des idées nouvelles, des institutions vraiment libérales et décentralisatrices, qu'elle prenne aussi un drapeau spécial et, si on veut à tout prix les trois couleurs de la commune de Paris, du moins que l'on ne conserve pas le drapeau de l'Empire qui pare maintenant le triomphe des Allemands et que la capitulation inouïe de Sedan a pour jamais déshonoré!

G. DUBRAY.

BULLETIN DE LA GUERRE

Les échecs successifs subis par nos armes se sont terminés par un désastre inouï.

Après trois jours de combats acharnés, l'armée, qui marchait pour délivrer Bazaine, a été cernée et forcée de mettre bas les armes.

Le corps de Vinoy, dont une division avait pris part à la lutte, parvint seul à s'échapper avec quelques débris de corps désorganisés.

D'après la maladesse de Bazaine qui, avec l'élite de l'armée et le commandement supérieur, s'était laissé couper et envelopper à Metz par Steinmetz et le prince Charles, on pouvait éviter un événement fâcheux pour nos armes, mais on ne pouvait prévoir un pareil désastre.

Dans notre modeste bulletin hebdomadaire, nous avons, dès le début et contrairement à l'opinion générale, signalé la faute du successeur de Lebeuf et l'audace du mouvement tournant opéré par Mac-Mahon; mais les déclarations rassurantes du gouvernement, l'attitude unanime de la presse, avaient un tel caractère de conviction et de sincérité que, malgré le langage menaçant des faits, nous espérions toujours une solution relativement heureuse de la situation.

Mac-Mahon, après avoir rallié le camp de Châlons, point déterminé de la concentration que devait opérer l'armée française, ne pouvant plus compter sur l'appui de Bazaine, se hâta de réunir à Reims toutes les forces disponibles et de tenter, avec cette nouvelle armée, un mouvement pour débloquent son général en chef.

Les forces qu'il rassembla se composaient du 1^{er} corps reconstitué du 5^e (de Faily), du 7^e (Douay), rappelé de l'Alsace, et du 12^e (Vinoy), de nouvelle formation et placé en réserve.

Avec cette armée, Mac-Mahon voulait remonter la Meuse, puis, sous la protection des places de Mézières, de Sedan et de Montmédy, gagner les vallées de la Chiers, de l'Orthain et de Loisor, atteindre l'Ornes et redescendant par la vallée aller tomber sur les derrières de l'armée prussienne qui cernait Bazaine en même temps que celui-ci l'aurait attaqué de front.

Les troupes de secours décrivaient ainsi un demi-cercle dont Reims et Metz formaient les deux extrémités de diamètre.

Parti de Reims le 23, alors que le Prince-Royal atteignait Châlons, Mac-Mahon pouvait espérer, en forçant sa marche, d'atteindre Metz avant que son adversaire ait eu le temps de le rejoindre en se rabattant sur sa droite.

Mais l'état-major avait déjà opéré un changement d'organisation qui devait rendre inutiles les calculs et les combinaisons du général français.

Les Prussiens avaient distrait de l'armée du Prince-Royal le corps Bavaurois et de celle de Frédéric-Charles le 4^e et le 12^e corps (Saxon) ils en formaient une 4^e armée, sous les ordres du prince héréditaire de Saxe.

Cette armée, concentrée à Etain, c'est-à-dire à peu près au centre de la circonférence décrite par les Français, devait nécessairement les rencontrer dans leur marche, puisqu'elle n'avait qu'à parcourir les rayons de cette circonférence.

C'est cette disposition stratégique qui a décidé du sort de nos groupes; il est vraisemblable que Mac-Mahon a ignoré cette particularité, tout au moins les journaux français qui ont mentionné la formation et les premiers mouvements de cette armée ne lui ont attribué aucune attention, ils en ont si peu compris l'influence capitale sur la destinée de la campagne que dans les récits des affaires ils mentionnent les armées de Steinmetz et de Frédéric-Charles, qui n'y ont pas pris part, et ne disent pas un mot de cette 4^e armée qui y a joué le rôle principal, comme nous allons voir.

A peine Mac-Mahon atteignait-il Mézières que déjà l'armée du prince de Saxe avait opéré son premier mouvement.

Elle s'avancait sur trois colonnes, dont l'une, tantôt en portant ce coup de main sur Verdun qui nous a fait si naïvement chanter victoire, et franchissent la Meuse à Charny, occupait l'Argonne; les deux autres colonnes débouchent sur Dun et Stenay.

Le 29, cette armée heurtait nos avant-postes à Fossé, à Baricourt et arrêtait la marche de notre avant-garde de Vaux sur Montmédy; dès ce moment, le plan de Mac-Mahon était manqué.

Le lendemain se livraient les combats de Stonne, de Beaumont, de Mouzon et de Carignan; le sort de la campagne était décidé.

Le mouvement de retraite auquel nous fumes forcés ce jour-là permettait au Prince-Royal d'intervenir dans la lutte, Mac-Mahon n'avait plus à combattre pour délivrer Bazaine, mais de se sauver lui-même, il s'agissait de se replier sur Mézières avant que le Prince-Royal eut le temps de nous aborder; la rapidité de son mouvement nous en empêcha; il atteignit notre aile droite si promptement que le corps de Vinoy, coupé dut son salut à cette manœuvre qui nous

perdait. Le 31, nous étions tournés, le 1^{er} septembre cernés, et le 2, la belle et vaillante armée de Mac-Mahon n'existait plus !

Pendant ce temps, le 29 août, puis le 1^{er} et le 2 septembre, Bazaine tentait de nouveaux efforts pour se dégager.

Mais, chose étrange, ses attaques étaient dirigées à l'est de Metz sur la rive droite de la Moselle, contre les 1^{er} et 9^e corps prussiens, du côté opposé d'où venait Mac-Mahon !

Ces deux généraux n'étaient donc pas même en communication et ils opéraient donc ainsi à l'aveuglette et à l'incertitude l'un de l'autre ?

Qu'elle est maintenant sa situation ?

Bazaine résistera-t-il longtemps ?

Une négligence de l'ennemi lui permettra-t-elle de s'ouvrir un passage ?

A Paris, on entasse toute la France, pour la défendre. Nous souhaitons de nous tromper : l'héroïsme de la défense nationale, l'un de ces hazards heureux qui surgissent dans les circonstances désespérées nous sauvera peut-être, mais en concentrant toutes les forces de la nation pour la défense d'une seule ville, le gouvernement commet une faute politique et militaire.

Ne pouvons-nous donc renoncer franchement à ce système de centralisation qui nous est si fatal depuis 90 ans et faudra-t-il que la France périsse plutôt que de sacrifier un principe faux, injuste et tyrannique ?

FOLLARD.

HOCHSTET, BAYLEN ET SÉDAN

Les annales de l'armée française ne comptent que deux capitulations en rase campagne.

Après la défense d'Hochstett, en 1703, sous l'ancienne monarchie, 11,000 Français furent oubliés sur le champ de bataille et cernés, dans le petit village de Bleinheim, en Bavière, à 60 lieues de la France, par les armées de Marlborough et du prince Eugène au nombre de 100,000 hommes.

Malgré cela, les soldats ne voulaient pas se rendre, les vieux régiments déchirèrent et enterrèrent leurs drapeaux pour ne pas les livrer à l'ennemi !

En 1808, sous le premier empire, à Baylen, en Espagne, le général Dupont, avec 13,000 soldats met bas les armes devant 40,000 hommes.

Il fut considéré comme traître et condamné à une détention perpétuelle !!

En 1870, sous le second empire, à Sedan, en France, 80 à 90,000 hommes, dit-on, se seraient rendus à environ 300,000 Allemands !!!

G. DUBRAY.

MITRAILLEUSES

Un incident déplorable a signalé la délivrance du citoyen Lentillon.

Le commissaire de police ayant voulu, comme il le devait rigoureusement, s'opposer à cet acte, a été horriblement maltraité ; le poste militaire non-seulement ne

lui a pas prêté main-forte, mais n'a même rien tenté pour l'arracher des mains de la foule furieuse.

Nous demandons hautement que la République récompense ce brave fonctionnaire de son héroïque fidélité à la loi et punisse l'officier qui l'a si lâchement abandonné.

Quant aux citoyens qui sont rendus coupables de ces violences, nous espérons qu'une autre fois ils n'oublieront pas qu'un homme qui a le courage de remplir son devoir est toujours digne d'admiration, de respect et d'égarde.



Le général Ulrich est contraint de demander des médicaments à l'ennemi qui l'assiège, mais le gouvernement lui envoie un préfet.



Quel dommage, disait hier un élégant Parisien réfugié à Lyon, quel dommage que je ne puisse assister au siège de Paris !

— Mais rien de plus facile, Monsieur, retournez-y, lui dit-on.

— Allons, que voulez-vous que j'y aille faire ; les Prussiens ne prétendent-ils pas attaquer Paris avec 600 mille hommes, une telle escapade ne vaudrait pas la peine qu'on se dérange. (Historique.)

LÉO.



CATÉCHISME DE L'HOMME LIBRE

LIVRE PREMIER

De l'essence de la Liberté.

CHAPITRE I

D. Qu'est-ce que la Liberté ?

R. La Liberté est le droit de faire tout ce que l'on veut sans porter atteinte à celle d'autrui.

D. Pourquoi dites-vous que la Liberté est un droit ?

R. Parce qu'elle est indispensable à l'homme et qu'à ce titre elle lui est due.

D. Un droit est donc ce qui est indispensablement dû à l'homme ?

R. Oui ; et le droit dans son essence n'est que la manifestation de la justice.

D. Qu'est-ce que la justice ?

R. C'est l'expression de la vérité, de telle sorte que droit, justice, vérité ne sont à proprement parler que des formes différentes d'une même chose.

CHAPITRE II.

D. Qu'est-ce que la vérité ?

R. La vérité, pour la déterminer d'un seul mot, la vérité est ce qui est.

D. Ne pourrait-on pas la définir d'une manière moins concise ?

R. Oui ; on peut dire que la vérité est le principe de ce qui est.

D. Comment entendez-vous cette formule abstraite ?

R. La vérité est cette loi immuable qui règle toutes choses, soit dans leurs actions soit dans leur essence, si bien que rien ne peut être et ne peut agir en dehors de cette règle sans qu'il en résulte du désordre et du trouble dans l'économie physique ou morale.

D. Ces éclaircissements semblent désigner plutôt ce que l'on appelle le bien ou le bon ?

R. La vérité et le bien ne sont qu'une seule et même chose désignée par deux termes différents.

D. Cependant il est beaucoup de choses qui sont vraies et qui sont mal ?

R. C'est là une fautive manière de s'exprimer qui vient de la pauvreté de la langue. On confond, en parlant ainsi le vrai relatif avec la vérité absolue.

D. Expliquez cette distinction par un exemple.

R. Quand on dit qu'un malheur ou un crime est vrai, on manque simplement la certitude de cet événement ; la vérité consiste alors dans la connaissance qui est établie de ce fait mais non dans la nature du fait lui-même. Mais si l'on rappelle, par exemple que le tout est plus grand que la partie, la vérité n'est plus seulement ici dans la constatation du fait, mais dans sa naissance même.

CHAPITRE III.

D. Outre la liberté que vous venez de définir n'y en a-t-il pas d'autres ?

R. Oui, il y en a deux autres plus essentielles encore : le libre arbitre et la liberté morale.

D. Qu'est-ce que le libre arbitre ?

R. C'est le pouvoir que possède l'homme de déterminer intérieurement sa volonté vers une chose ou vers une autre.

D. Qu'est-ce que la liberté morale ?

R. C'est cette indépendance de l'âme qui lui permet de suivre les inspirations de la raison.

D. Pourquoi avez-vous dit que ces deux libertés sont plus essentielles que la liberté proprement dite ?

R. Parce que 1^o que la volonté étant l'agent de toutes les actions humaines, nous ne pourrions user de la liberté si notre volonté elle-même n'est pas libre ; 2^o que l'action de la volonté est irrégulière et imparfaite si l'âme est sous l'influence de sentiments qui la dominent et, par conséquent, ne lui permettent pas d'agir conformément aux déterminations de notre libre arbitre.

D. L'esclavage matériel serait-il donc préférable à l'esclavage moral ?

R. Assurément, car l'esclave qui, dans les fers, con-

serve intérieurement toute la liberté de sa volonté et de son intelligence, jouit de ses plus nobles et de ses plus précieuses facultés en dépit des tyrans, tandis que celui dont l'âme n'est pas libre ne peut user du bonheur de la liberté et se laisse entraîner aux déterminations les plus inconséquentes et les plus contraires à ses intérêts, à ses sentiments intimes.

D. Quelles sont les causes qui peuvent détruire la liberté de l'âme ?

R. Ce sont surtout les passions, la sottise et l'ignorance.

LIVRE SECOND

De l'exercice de la Liberté.

CHAPITRE I.

D. Pourquoi dites-vous que la liberté de chacun a pour bornes la liberté d'autrui ?

R. Parce que la liberté étant due à tous et à chacun, personne n'a le droit de porter atteinte à celle d'autrui, et que la tyrannie n'est rien autre que l'oubli de cette vérité, de cette loi suprême.

D. Mais n'est-il pas impossible d'accorder tant de volonté diverses ?

R. Nullement, et on peut très-bien les concilier, les équilibrer, de même que les abeilles savent, entassées dans une ruche, occuper toute la place et rien que les places qui reviennent à chacun.

D. Il semble cependant que le grand nombre des hommes, leur accumulation sur un espace restreint, la multiplicité de leurs intérêts, la variété des idées et des opinions doivent rendre cet accord des libertés fort difficile.

R. Cela est vrai, et il faut ajouter que l'exercice de la liberté devient de plus en plus difficile en raison du nombre des hommes, ce qui se comprend sans peine, et aussi en raison des progrès de la civilisation parce que ceux-ci accroissent nos besoins, développent nos idées et,

par conséquent, nos opinions, surexcitent notre impressionnabilité physique et morale et à cause de tout cela rendent le contact de toutes ces volontés de plus en plus âpre et difficile. C'est ce qui explique, de nos jours, le conflit constant des opinions et le nombre des révolutions qui n'ont cessé d'agiter le monde moderne. Mais en même temps, ce mal est compensé par l'accroissement de la somme de bien-être, une plus grande sécurité des personnes et le développement incessant des ressources matérielles et intellectuelles.

CHAPITRE II.

D. Comment peut-on coordonner tant de volontés diverses et sauvegarder des intérêts aussi variés.

R. On ne peut obtenir ce résultat que par les lois.

D. Qu'est-ce que la loi ?

R. C'est l'expression de la volonté du plus grand nombre servant de règle à la volonté de tous.

D. Pourquoi la volonté du plus grand nombre doit-elle dominer ?

R. 1° en raison de ce principe brutal, le droit du plus fort ; 2° parce que la volonté du plus grand nombre doit exprimer les intérêts de la majorité, c'est-à-dire de la société, qui est l'expression des besoins de tous.

D. Toute loi est donc juste ?

R. Non, toutes lois ne sont pas justes.

D. Comment cela ?

R. Lorsque ceux qui les font ne consultent pas l'intérêt général ou même lui attribuent une importance exagérée et fautive, sacrifient le droit d'autrui à cet intérêt général mal entendu ou même à des intérêts privés.

D. Un tel résultat ne peut-il être à craindre de la part de la majorité ?

R. Si bien, la majorité peut être tyrannique.

D. Comment cela, puisqu'elle est l'expression du plus grand nombre ?

R. Parce que la majorité peut se tromper et d'ailleurs exagérer l'importance de ses intérêts. Il est même à remarquer que ce sont presque toujours les minorités qui sont les plus éclairées, les plus intelligentes, les plus sages et que les lois justes et bonnes sont celles qui ont été proposées par les minorités et acceptées par les majorités.

D. Le gouvernement des minorités serait-il donc préférable ?

R. Oui, au point de vue intellectuel et c'est l'abîme actuel de tous les gouvernements européens, mais les minorités sont, par leurs qualités mêmes fréquemment entraînées à devenir despotiques.

CHAPITRE III.

D. Puisque l'on est ainsi exposé à la tyrannie soit des minorités intelligentes soit des majorités aveugles et brutales, on ne peut donc guère espérer des lois vraiment libérales ?

R. Si bien, tout à fait.

D. Comment ?

R. En prenant pour guide la justice qui, comme nous venons de le dire, n'est que l'expression de la vérité.

D. Quels moyens peut-on avoir de connaître la justice et la vérité ?

R. Il faut trois choses : la vertu, l'intelligence et l'instruction.

D. Qu'est-ce que la vertu ?

R. C'est l'amour et la pratique du bien.

D. Qu'est-ce que l'intelligence ?

R. C'est la faculté de reconnaître ce qui est vrai et bien.

D. Qu'est-ce que l'instruction ?

R. C'est le moyen de développer l'amour et l'intelligence du bien par la connaissance des vérités acquises à l'humanité.

D. Quelles sont les vérités nécessaires à l'exercice de la liberté politique ?

R. Ce sont : 1° les vérités morales ; 2° les vérités historiques.

D. Les vérités morales sont-elles bien connues et certaines ?

R. Oui, les vérités morales sont certaines ; accessibles à tous et connues dès les premiers temps historiques. Elles forment actuellement la base de tout le droit social européen.

D. Les vérités sont-elles nombreuses et complexes ?

R. Non, elles sont très-simples et se résument en une seule formule : Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fut fait et fais-lui, au contraire, ce que tu voudrais qui te fut fait à toi-même.

D. Les vérités historiques sont-elles aussi simples et aussi intelligibles ?

R. Non, les vérités historiques ont eu beaucoup de points obscurcis par le mensonge et dénaturées par les passions et les préjugés.

D. Nous ne sommes donc pas encore aptes à jouir des libertés politiques ?

R. Si bien, car les vérités morales doivent suffire à la masse des citoyens.

D. Les vérités historiques sont donc inutiles ?

R. Non pas ; elles ne sont pas nécessaires à tous, mais elles sont indispensables à ceux qui entreprennent de diriger l'opinion, et ces derniers peuvent très-bien, par des études longues et patientes, posséder les vérités historiques. Depuis deux siècles on s'applique à les dégager ; la méthode du critique est connue, son œuvre est déjà fort avancée et l'on peut déjà prévoir le moment où l'on pourra vulgariser un ensemble de connaissances certaines.

LIVRE TROISIÈME

De l'objectif de la liberté.

CHAPITRE I.

D. Quel est le but de la liberté ?

R. Le but de la liberté est le bonheur de tous et de chacun.

D. Ne pourrait-on avoir le bonheur sans la liberté ?

R. Sans liberté on ne peut avoir qu'un bonheur social équivoque ou tout du moins instable. Quant à l'homme individuel, étant doué d'une volonté libre, il ne peut être heureux s'il ne lui est pas possible d'exercer, de manifester extérieurement cette faculté. La liberté de l'âme peut rigoureusement lui suffire, mais la privation de la liberté proprement dite lui cause une très-vive souffrance morale et même physique. Enfin, dans l'application, la privation de la liberté entraîne des désordres monstrueux de tous genres. On a vu par l'absence de liberté des hommes passer à l'état de brutes, leur intelligence s'annihiler, leur sens moral s'oblitérer complètement et, enfin, ils sont devenus les jouets ignobles ou les misérables victimes de leurs semblables.

D. De telles énormités ne sont plus à craindre en Europe ?

R. Généralement et publiquement, non ; mais isolément et en secret, on ne pourrait l'affirmer. Car l'absence de liberté entraîne forcément en abaissement intellectuel et moral. D'ailleurs, c'est manquer à la justice que d'en priver autrui et c'est se renier soi-même que de l'abdiquer entièrement.

CHAPITRE II.

D. Si le bonheur est le but de la liberté, comment peut-elle avoir causé des maux ?

R. Ce n'est pas la liberté, mais le mauvais usage de la liberté qui a causé des malheurs. Il n'est aucun principe bon, juste, utile, indispensable dont l'abus n'ait causé de grands maux, c'est même un fait reconnu que l'abus a des conséquences d'autant plus graves que le principe est meilleur et les vices ne sont autre chose que la dépravation d'une vertu.

D. La liberté n'est-elle pas contraire à l'autorité ?

R. Nullement ; elle en est, au contraire, le complément : sans liberté, il n'y a pas d'autorité, mais le caprice et l'arbitraire ; sans autorité, il n'y a pas de liberté, mais de la licence et de l'anarchie. Ces deux principes, loin de se combattre, s'équilibrent et se complètent mutuellement ; ce sont, pour ainsi dire, les deux faces d'un même objet, les deux plateaux d'une même balance, qui n'ont rien sans l'un et l'autre.

D. La liberté ne compromet-elle pas tout au moins l'ordre social en affaiblissant l'autorité par une trop grande divisibilité dans ses manifestations ?

R. Au contraire, elle en assure la solidité en y faisant concourir les intérêts de tous.

D. La liberté n'est-elle pas contraire aux dogmes du catholicisme ?

R. Assurément non, puisqu'ils lui servent de base dans l'ordre spiritualiste et surnaturel. La liberté, qui a si prodigieusement gagné du terrain en Europe, tandis qu'elle dépérissait sur le reste du globe, n'a dû ses merveilleuses conquêtes qu'aux enseignements du christianisme.

D. Mais si la liberté n'est contraire ni à l'autorité, ni à l'ordre social, ni à la religion, pourquoi y a-t-il tant d'hommes et d'esprits honnêtes qui le redoutent et le repoussent ?

R. Cela tient de l'ignorance qui règne en France depuis quatre-vingts ans et des préjugés que quelques génies malveillants sont parvenus à répandre. Mais il sera facile d'en triompher par une étude sincère du principe de liberté et un exercice sage et modéré de ses droits.

CHAPITRE III.

D. Tous les hommes, sans exception, ont-ils droit à la liberté ?

R. Oui, tous, sans aucune exception, et par cela seul qu'ils sont hommes ; cela découle de la définition même que vous en avez donnée.

D. Tous les hommes sont-ils également aptes à exercer la liberté ?

R. Non.
D. Il ne faut donc accorder aux hommes qu'une liberté proportionnelle à leurs aptitudes ?

R. Nullement, chacun a droit à la même dose de liberté, et ce sont leurs aptitudes relatives qui doivent seules en régler l'exercice. Du reste, ces aptitudes peuvent se développer et l'on doit même s'efforcer d'accroître dans chacun cette faculté en propageant les moyens que nous avons indiqués (liv. 2, ch. III), comme nécessaires à l'exercice de la liberté.

D. Est-il bien nécessaire de propager dans les masses le principe de liberté ?

R. Oui, c'est un devoir rigoureux pour tous, car la liberté étant pour le bonheur de tous et de chacun, il est de notre devoir de contribuer au bonheur de nos semblables.

D. La propagation du principe de liberté n'est-elle pas chose très-difficile en présence des oppositions qu'elle rencontre ?

R. Oui, si on veut l'imposer par la force, et ce serait provoquer des conflits.

D. Comment peut-on, dès-lors, espérer le triomphe de la liberté ?

R. Elle doit s'établir, comme nous l'avons dit, à l'aide de la vérité. Il n'y a de despotisme que là où règne l'ignorance, qui favorise les passions mauvaises. La liberté est la compagne de la vertu, de la vérité, de la justice ; elle ne peut exister sans elle. Sachons nous en rendre dignes, et elle viendra à nous d'elle-même, sans lutte et sans contrainte !